

# Trois ans après le Cuba libre : éviter un nouveau drame à Rouen

vendredi 6 septembre 2019, par [Thémis](#)

**Le procès suite à l'incendie du Cuba libre se tient à partir du lundi 9 septembre 2019 devant le tribunal correctionnel de Rouen (Seine-Maritime). Trois ans après le drame, la sécurité des bars est toujours au centre des attentions.**

Trois ans après l'incendie mortel, survenu au Cuba libre sur la rive gauche de Rouen (Seine-Maritime), le procès des deux frères, le gérant et le propriétaire de l'établissement, s'ouvre lundi 9 septembre 2019. Il durera sept jours devant le tribunal correctionnel de Rouen. "Les sept parties civiles que je représente sont toutes assez angoissées, rapporte Dominique Lemiegre, avocat au barreau de Dieppe. Nous espérons que l'écho que va avoir ce procès puisse servir à d'autres dans l'avenir, de façon à ce que l'on ne se retrouve pas avec d'autres catastrophes du même type."

## **De nombreux travaux**

Après le 6 août 2016, 35 établissements rouennais recevant du public ont été la cible de contrôle ou de visites inopinées. Il s'agit de discothèque, salle de danse, salle de jeux ou bien de brasserie, bar ou restaurant "disposant d'étage(s) et/ou de sous-sol", précise la Ville de Rouen, dont dépend la Commission communale de sécurité. Elle rappelle que "le Cuba libre n'était pas une boîte de nuit et n'était donc pas soumis à contrôle périodique d'après la loi". Trois ans après, parmi ces établissements, 20 ont obtenu un avis favorable de la commission mais 12 demeurent sous un avis défavorable c'est-à-dire qu'ils sont ouverts mais "avec un suivi du service municipal concerné", explique la Ville de Rouen. Deux autres ont fermé et un dernier établissement a subi une cessation d'activité.

Parmi ces bars qui ont dû engager d'importants travaux figure le Makao situé rue des Bons-Enfants, non loin de la place du Vieux-Marché. "C'est arrivé d'un coup, nous avons eu pas mal de choses à faire, se souvient Diano Lei, le gérant. Ça a pris le temps qu'il fallait, surtout que nous avons fait pas mal de travaux nous-même." Après le passage de la commission de sécurité, le bar a dû élargir un escalier de secours pour atteindre les 60 cm réglementaires, mais aussi traiter les palettes en bois qui habillent les murs de la cave. "Nous avons ouvert depuis tout juste deux ans et nous avons dû nous réadapter après le drame du Cuba libre", poursuit-il. La cave a pu rouvrir un an après sa fermeture, le temps de réaliser les travaux et de les valider auprès de la commission de sécurité.

## **Une législation à changer**

Cette absence de contrôle obligatoire pour ce type d'établissement mobilise, depuis l'incendie du Cuba libre, des politiques et des familles de victime. Le maire de Rouen, Yvon Robert, les députés de Seine-Maritime Christophe Bouillon et Sébastien Jumel ont récemment écrit au gouvernement pour que la législation évolue. "Nous souhaitons que ce procès permette que des contrôles a priori soient mis en place", plaide Dominique Lemiegre qui demande aussi qu'à l'avenir les peines encourues par les prévenus dans ce type de drame puissent être réévaluées par les magistrats. Le gérant et le propriétaire du Cuba libre encourant, au maximum, cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende.

**Publié le 5 septembre 2019 à 08h30**

**Par Amaury Tremblay pour Tendance Ouest**

Voir en ligne : <https://www.tendanceouest.com/actua...>